

9^e réunion du RJE à Bruxelles les 20 et 21 janvier 2011

Pour la première fois, le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale a tenu une réunion en présence des professions juridiques nouvellement intégrées



Des bénéfices tangibles pour les citoyens et les entreprises

Le Réseau judiciaire européen (RJE) a été créé en 2001 et porté sur les fonds baptismaux en 2002. Depuis la séance inaugurale, les professions juridiques dont celle d'huissier de justice ont été régulièrement associées à ses travaux. Très rapidement des discussions se sont portées sur la possibilité pour les professions juridiques d'être intégrées en son sein. Après diverses réunions auxquelles ont participé l'UIHJ ainsi que les représentants d'organisations internationales et européennes des autres professions juridiques (notaires, avocats, greffiers, ...), la question n'était plus de savoir si, mais comment. Les démarches se sont concrétisées dans la décision n°568/2009/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2011, date d'entrée en vigueur de la décision, sont également membres du RJE, les «ordres professionnels représentant au plan national dans les États membres les professionnels du droit concourant directement à l'application des actes communautaires et des instruments internationaux relatifs à la coopération judiciaire en matière civile et commerciale». C'est donc un RJE renforcé de quelques 58 nouveaux membres (le RJE en compte désormais 494) qui s'est réuni les 20 et 21 janvier 2011 à Bruxelles. L'UIHJ était présente, en la personne de son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

La réunion était présidée par Salla Saastamoinen, chef de l'unité A1 – Coopération judiciaire en matière civile, DG Justice, Commission européenne. Françoise Le Bail, Directeur général, DG justice à la Commission européenne, a accueilli les participants en souhaitant la bienvenue aux nouveaux

membres. Mme Le Bail a évoqué les bénéfices tangibles pour les citoyens et les entreprises de ce nouvel apport. Elle a rappelé le rôle du RJE, en indiquant qu'il allait augmenter avec l'adoption de nouveaux instruments. Puis la représentante de la Commission a donné un bref aperçu des travaux en cours et à venir. L'un des axes est de permettre la mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès à la justice partout en Europe. « Il faut offrir aux acteurs économiques les outils nécessaires pour profiter des opportunités du marché intérieur », a-t-elle déclaré. A cet égard, les démarches administratives devraient être simplifiées. C'est dans cette optique que l'exequatur doit être supprimé. Le recouvrement des créances transfrontalières doit être facilité et la procédure européenne de saisie bancaire conservatoire sera proposée cette année, a-t-elle annoncé. Il faut aussi permettre aux entreprises de profiter pleinement d'un marché intérieur de 500 millions de personnes, tout comme protéger le consommateur s'agissant des biens qu'il achète dans un autre État membre. A cet égard, le RJE fournit une contribution pratique très importante en facilitant la coopération judiciaire entre les États membres. Il permet l'accès effectif à la justice ou encore, notamment par le biais du Forum sur la justice, de résoudre les problèmes liés à l'application des règlements européens. Il met des outils à disposition des praticiens du droit et des citoyens avec les services qu'il offre, son site internet ou encore son Atlas judiciaire, autant d'outils très utiles pour les aider dans la gestion des litiges transfrontaliers. « Le RJE accomplit un travail remarquable » a estimé Françoise Le Bail en adressant ses félicitations à ses membres. Le RJE est confronté à des défis importants. Le nouveau

cadre permet aux avoués, avocats, notaires, et huissiers de justice au niveau national dans les États membres d'être membres du RJE. « Cette collaboration contribuera sans doute à enrichir le travail de ce réseau et à rendre la coopération plus efficace à travers l'Europe. Votre présence aide à renforcer la confiance mutuelle indispensable pour la création de l'espace de justice et d'une culture judiciaire européenne » a conclu Mme Le Bail.

Une certaine conception de l'Europe

Salla Saastamoinen indiqua que l'objet de la réunion de l'après-midi du 20 janvier était d'accueillir la participation des nouvelles professions et de voir concrètement comment cette participation allait bénéficier au RJE. Christoph Sjonz, secrétaire du RJE, a donné des informations factuelles sur le RJE et en a à nouveau précisé l'objet. S'agissant du site du RJE, il a confirmé que, après discussions, il avait été décidé de l'intégrer au portail européen e-Justice. Puis des membres des professions juridiques (avocats, notaires et huissiers de justice) se sont succédé à la tribune pour évoquer la façon dont ils envisageaient la participation de leur profession au sein du RJE et des bénéfices mutuels recherchés. Evanna Fruithof, du Conseil du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galle, a avoué avoir attendu cette intégration depuis longtemps. Elle a indiqué que sa profession voulait contribuer au travail du RJE, au travers de « l'expertise unique » des avocats anglais. « Le RJE permet de mettre en avant les difficultés et les dysfonctionnements éventuels et de proposer des solutions ».

Michel Benichou, du Conseil national des barreaux français, a estimé que l'intégration des avocats constitue pour son organisation une chance de faire connaître encore plus ces outils et ces instruments communautaires aux avocats qui ensuite les utiliseront pour leurs clients. Avec le soutien de la Commission, des formations communes pourront avoir lieu pour avoir une plus parfaite maîtrise encore de ces instruments. Il faudra améliorer ces instruments. « Nous partagerons avec les autres professions notre expérience » a-t-il promis, en émettant des vœux pour une Europe « plus proche des citoyens » afin que chacun puisse avoir la possibilité de régler ses problèmes. « Nous voulons diffuser une certaine conception de l'Europe au travers du RJE » a conclu Michel Benichou.

Markus Buschbaum, de la Chambre des notaires d'Allemagne, a indiqué que l'objectif commun est celui de la coopération. Il a présenté le Réseau

notarial européen (ENN), au travers d'un film très efficace réalisé par cette organisation et visible sur le site de l'ENN (<http://www.enn-rne.eu/>) ou sur YouTube à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/watch?v=30A6pW1CXVg>.

Puis Geoffroy Stas de Richelle, représentant du Conseil international du notariat belge a évoqué l'échange d'expérience et d'informations relatives à l'application des instruments et l'élaboration de fiches. Il a indiqué que les notaires sont confrontés à des problèmes transfrontaliers de plus en plus fréquemment. A cet égard, «*le citoyen européen est confronté à des droits différents et doit pouvoir accéder à des informations fiables*».

Mikael Berglund, du Swedish enforcement Authority, a présenté le service de l'exécution qu'il représente en indiquant toute l'importance de l'exécution des décisions de justice et l'intérêt pour le RJE de bénéficier de l'expertise de ces professionnels.

Maria Rosa Blanch Domeque, point de contact espagnol a évoqué sa profession de Secretarios Judicial. Elle a en particulier annoncé la création

d'un réseau de Secretarios Judicial spécialisé en matière internationale, le RESEJ.

Ne pas s'arrêter en si bon chemin

Mathieu Chardon a expliqué qu'à l'examen de l'histoire du RJE, l'intégration des professions juridiques semblait inéluctable. Il a donc félicité au nom de l'UIHJ la Commission européenne et le RJE pour cette avancée significative pour le réseau, les professions juridiques, la justice et les citoyens. Pour autant, il a indiqué qu'il ne fallait pas s'arrêter en si bon chemin et qu'il fallait maintenant offrir la possibilité aux organisations internationales représentant les professions d'être à leur tour intégrées, d'une façon ou d'une autre, pour permettre une optimisation de la coopération entre les professions et le RJE. A titre d'exemple, le 1^{er} secrétaire de l'UIHJ a évoqué les travaux du groupe de travail de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EXE) qui, en 2009, avec la coopération de l'UIHJ, a établi les Lignes directrices sur l'exécution, adoptées à l'unanimité le 17 décembre 2009 par le Comité

des ministres du conseil de l'Europe. Grâce à cette étroite collaboration, a indiqué Mathieu Chardon, il a été créé un instrument remarquable qui emporte l'adhésion de l'ensemble des professionnels de l'exécution sur le plan mondial, faisant de cet outil la base des standards européens, voire mondiaux, de la profession d'huissier de justice et des mesures d'exécution.

Mme Saastamoinen a remercié le 1^{er} secrétaire de l'UIHJ et a indiqué que cette question allait faire l'objet d'une discussion au sein du RJE. Intervenant à son tour, notre confrère Patrick Safar (France), point de contact au RJE de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ), a indiqué qu'il approuvait pleinement la proposition de l'UIHJ. Puis il a présenté les grandes lignes du grand projet européen Exécution judiciaire en Europe (EJE) piloté par la CNHJ, sous l'égide de l'UIHJ, et qui réunit des organisations professionnelles d'huissiers de justice de neuf pays membres de l'Union européenne et de l'UIHJ.

9th EJM meeting in Brussels on 20-21 January 2011

For the first time, the European Judicial Network in civil and commercial matter held a meeting with its newly integrated legal professions

Tangible benefit for citizens and businesses

The European Judicial Network (EJM) was created in 2001 and inaugurated in 2002. Since the first meeting, legal professions such as that of judicial officer were regularly associated to its work. Quickly discussions approached the issue of the possibility to integrate legal professions within the network. After several meetings attended by the UIHJ as well as representatives of other international and European organisations of other legal profession (notaries, lawyers, court clerks...), it appeared that the question was not if but how. The issue was solved in the decision n°568/2009/CE of the European Parliament and of the Council of 18 June 2009. From 1 January 2011, date of entry into force of the decision, the "professional associations representing, at national level in the Member States, legal practitioners directly involved in the application of Community and international instru-

ments concerning judicial cooperation in civil and commercial matters" are also members of the EJM.

It is therefore an EJM reinforced with some 58 new members (the EJM has now 494 members) which gathered on 20 and 21 January 2011 in Brussels. The UIHJ was represented by its first secretary, Mathieu Chardon.

The meeting was chaired by Salla Saastamoinen, head of unit A1, Judicial cooperation in civil matters, DG justice, Commission. Françoise Le Bail, Director General DG Justice, Commission, greeted the participants by welcoming the new members. Mrs. Le Bail mentioned the tangible benefits for citizens and businesses of this new contribution. She recalled the role of the EJM, stating that it would increase with the adoption of new instruments. Then the representative of the Commission gave an overview of the work in progress and to come. An axis is allowing the implementation of mechanisms to facilitate access to justice everywhere in

Europe. "We must give economics stakeholders the necessary tools to profit from the opportunities of interior market", she said. In this matter, administrative steps must be simplified. For this reason, exequatur should be suppressed. The cross-border debt recovery should also be made easy and the European provisional attachment on bank accounts will be voted this year, she announced. Businesses should also fully profit from an interior market of 500 million persons, as we must protect consumers as regards the goods they buy in another member state. The EJM gives an important practical contribution by facilitating legal cooperation between member states. It permits effective access to justice or, through the Justice Forum, the solving of problem occurring when applying Europeans regulations. It offers tools for law practitioners and citizens with the services it offers, its website or its Judicial Atlas, as many very useful tools to help them in the running of cross-border litigations. "The EJM accomplishes a remarkable work", estimated Françoise Le Bail while congratulating its members. The EJM has to face important issues. The new framework will allow lawyers, solicitors, barristers, notaries and judicial officers at domestic level in the member states to become members of the EJM. "This collaboration will certainly contribute to enrich the work of the network and making cooperation

more efficient throughout Europe. Your presence helps to reinforce the indispensable mutual trust for the creation of the area of the justice area and of a European legal culture" concluded Mrs. Le Bail.

A certain idea of Europe

Salla Saastamoinen stated that the purpose of the meeting in the afternoon of 20 January was to welcome the participation of new professions and actually see how participation would benefit the EJM. Christoph Sjonz, secretary of the EJM, gave factual information about the EJM which he also briefly presented. Regarding the website of the EJM, he confirmed that after discussions it was decided that it would integrate the European e-Justice portal. Then members of the legal professions (lawyers, notaries and judicial officers) took the floor to discuss how they envisaged the participation of their profession within the EJM and what mutual benefits were sought.

Evanna Fruithof, from the Bar Council of England and Wales, admitted having waited this integration for a long time. She stated that her profession would contribute to the work of the EJM, through the "unique expertise" of English lawyers. "The EJM helps to highlight the difficulties and shortcomings and propose possible solutions."

Michel Benichou, National Council of French bars, said that the integration of lawyers is for his organization a chance to make these tools and instruments more known to the lawyers of his community who then will use them for their clients. With the support of the Commission, joint training will take place to get a more complete control of these instruments. It will improve these instruments. "We will share our experience with other professions," he promised, by issuing greetings for a Europe "closer to the people" so that everyone may be able to solve his/her problems. "We want to spread a certain idea of Europe through the EJM" concluded Michel Benichou.

Markus Buschbaum, from the Chamber of Notaries of Germany, said that the common objective is that of cooperation. He presented the European Notarial Network (ENN), through a very efficient movie made by this organization and visible on the site of ENN (<http://www.enn-rne.eu/>) or on YouTube the following address: <http://www.youtube.com/watch?v=30A6pW1CXVg>.

Then Geoffrey Stas de Richelle, representing the International Council of Belgian Notaries raised the exchange of experiences and information relating

to the application of instruments and the development of brochures. He stated that notaries face cross-border problems increasingly frequently. In this regard, "the citizen is faced with different rights and needs access to reliable information."

Mikael Berglund, from the Swedish Enforcement Authority, introduced the Enforcement service that he represents and focused on the importance of enforcing judgments and the interest for the EJM to benefit from the expertise of these professionals.

Maria Rosa Blanch Domeque, the Spanish Contact Point, presented the Spanish occupation of Secretarios Judicial she represented. She mentioned the creation of a network of Secretarios Judicial specializing in international matter, the RESEJ.

Going further

Mathieu Chardon explained that by reviewing the history of the EJM, the integration of legal professions seemed inevitable. He therefore congratulated on behalf of the UIHJ the European Commission and the EJM for this significant step forward for the network, legal professions, justice and citizens. However, he indicated that we should go further and that we should now give the opportunities for international organizations representing the professions to also be incorporated into the EJM, one way or another, to allow optimization of the cooperation between legal professions and the EJM. As an example, the first secretary of the UIHJ referred to the work of the Working Group of the CEPEJ (CEPEJ-GT-EXE) which, in 2009, with the cooperation of the UIHJ, presented the Guide Lines on execution, unanimously adopted on 17 December 2009 by the Committee of Ministers of the Council of Europe. Through this collaboration, said Mathieu Chardon, a remarkable instrument was created which is globally approved by all enforcement professionals, so that it now constitutes the basis of European standards, even global on the profession of judicial officers and on enforcement measures.

Mrs. Saastamoinen thanked the 1st secretary of the UIHJ and stated that this issue would be discussed within the EJM. Speaking in turn, our colleague Patrick Safar (France), contact point at the EJM of the National Chamber of Judicial Officers of France (CNHJ), said he fully supported the proposal of the UIHJ. Then he outlined the great European project European Judicial Enforcement (EJE) led by the CNHJ, under the auspices of UIHJ, which brings together organizations of judicial officers from nine member countries of the European Union and the UIHJ.

Projet Pilot A : l'UIHJ reçue à la Commission européenne le 12 mars 2010

Une délégation de l'UIHJ menée par son président Leo Netten s'est rendue le 12 mars 2010 à la Commission européenne à Bruxelles pour assister à une réunion avec Jean-François Junger, chef de secteur, DG Information, société et média, sur le projet Pilot A

Ont également participé à cette réunion Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, et Alain Bobant, président de l'Association droit, électronique et communication (Adec) et de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC). La Commission européenne était également représentée par Mme Lahti.

Le président Netten a expliqué la mise en place du réseau e-Justice pour les huissiers de justice, visant à faire circuler l'information de manière générale et les significations, plus précisément par la voie électronique. Il a présenté l'UIHJ et situé sa place et sa présence dans les institutions européennes (Forum Justice, Cepej...). Jean François Junger a ensuite présenté ensuite le projet Pilot A. L'objet de ce projet est, dans un premier temps, de faire travailler dans un consortium six États pilotes par et sur les échanges électroniques d'information. Les ministères de la justice de ces États doivent être parties au projet. Il s'agit pour ces pays d'un choix stratégique car eux seuls peuvent changer la loi si nécessaire pour appliquer le projet. Outre les ministères, les organisations non gouvernementales et autres structures pourront se joindre au projet. Le budget du consortium est fixé à 14 millions d'euros. Le consortium décidera des voies de développement du projet.

L'objectif du projet Pilot A est de développer des solutions techniques pour connecter les systèmes judiciaires des différents pays. Tous les systèmes nationaux resteront indépendants en interne mais se connecteront à une « couche d'interopérabi-